



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
12 avril 2007
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2007

11-22 juin 2007, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Guinée-Bissau**

Assistance proposée : 8 millions de dollars, dont
4 millions à prélever sur les
ressources ordinaires et 4 millions à
financer à l'aide de modalités de
cofinancement et/ou d'autres
ressources, y compris les ressources
ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2008-2012)

Cycle de l'assistance : Cinquième

Groupe sur la base de la décision 2005/13 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres</i>	Total
Santé de la procréation	2,1	3,0	5,1
Population et développement	0,8	0,5	1,3
Situation des femmes	0,6	0,5	1,1
Coordination et assistance du programme	0,5	–	0,5
Total	4,0	4,0	8,0



I. Analyse de la situation

1. Depuis la guerre civile de 1998-1999, le Gouvernement de la Guinée-Bissau se bat pour pourvoir aux besoins élémentaires de la population. Au lendemain des élections de 2005, il a été confronté à de grandes difficultés dans ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement tout en consolidant la paix et la démocratie.

2. L'instabilité qui prévaut a aggravé la pauvreté. Soixante-cinq pour cent de la population vit en dessous du seuil de deux dollars par jour. Vingt pour cent de la population vit dans l'extrême pauvreté, survivant avec moins d'un dollar par jour, les femmes et les jeunes étant particulièrement touchés. Le Gouvernement a élaboré une stratégie de réduction de la pauvreté pour 2005-2008 ainsi qu'une stratégie visant à réformer le secteur de la défense et de la sécurité.

3. En 2005, la population a été estimée à 1,3 million d'habitants. Selon l'Institut national de la statistique et du recensement, le taux de croissance démographique annuel est de 1,9 % et le taux de fécondité total de 6,8 enfants par femme. Le taux d'utilisation de moyens contraceptifs modernes est de 6,1 % seulement, et les besoins non satisfaits de planification familiale atteignent 25 % chez les femmes entre 15 et 49 ans.

4. Les indicateurs sociaux sont préoccupants. L'espérance de vie n'est que de 45,4 ans. Le taux de mortalité infantile est passé de 124 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1999 à 138 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2000. Le taux de mortalité chez les moins de 5 ans a augmenté, passant de 203 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1999 à 223 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2000. Le taux de mortalité maternelle est d'environ 700 décès pour 100 000 naissances vivantes. Ce taux élevé de mortalité maternelle est dû essentiellement à l'absence de services obstétricaux d'urgence et à la pénurie de personnels de santé qualifiés pour assister les accouchements. Un accouchement n'est assisté par du personnel de santé que dans 39 % des cas. En outre, seuls 35 % de la population vit dans un rayon de 5 kilomètres d'un centre de santé.

5. Le VIH/sida constitue un obstacle majeur au développement. En 2002, le taux de prévalence du VIH-1 était de 4 % et celui du VIH-2 de 2 %. Le taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes est de 8,7 %. L'épidémie a été favorisée par l'ignorance concernant le VIH/sida et par la faible utilisation de préservatifs.

6. Le bien-être des jeunes est compromis par divers facteurs : grossesses précoces et grossesses non désirées; avortements effectués dans des conditions peu sûres; VIH/sida; faibles niveaux d'éducation; absence d'emplois. De nombreux jeunes à la recherche d'un meilleur avenir économique ont émigré.

7. Les femmes représentent 51,6 % de la population, mais sont sous-représentées dans les organes décisionnels, y compris au Parlement où elles ne sont que 13 sur 100. La proportion de filles inscrites dans les écoles primaires par rapport aux garçons est de 0,97. Au chapitre de l'alphabétisation, 76,2 % des femmes sont illettrées, contre 47,4 % des hommes. La mutilation génitale touche 44,5 % des femmes et la violence fondée sur le sexe est courante.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

8. Le quatrième programme de pays (2003-2007) a été exécuté dans un contexte d'instabilité sociale et politique. Seul un cinquième des centres de santé qui existaient avant la guerre sont toujours en service. Soixante-treize pour cent d'entre eux offrent un minimum de services de santé procréative et 50 % peuvent assurer les soins de base obstétricaux d'urgence.

9. Le programme financé par le FNUAP a permis d'améliorer l'accès à des services intégrés de santé procréative de haute qualité. Il a également favorisé l'ouverture d'un second centre de santé, qui a facilité l'accès des jeunes à l'information, aux centres de conseil et aux services sur la santé procréative. L'expansion et l'institutionnalisation des centres polyvalents pour les jeunes et de l'éducation mutuelle (entre personnes d'un même groupe) sont considérées comme des priorités nationales à intégrer dans la stratégie nationale pour la jeunesse.

10. Le Gouvernement a adopté une politique de la population en 2004. Le programme de pays a aidé à intégrer les questions de population dans le cadre du développement national. Le Gouvernement envisage de procéder à un recensement général de la population et du logement qui permettra de recueillir des données aux fins de la planification. À la suite d'un décret pris en 2004, le Gouvernement a intégré l'éducation en matière de démographie dans les programmes de toutes les écoles primaires. Il existe des projets visant à intégrer également ce type d'éducation dans les programmes du cycle secondaire.

11. S'agissant de la situation des femmes, les activités et autres efforts de mobilisation déployés par les réseaux parlementaires et les organisations non gouvernementales (ONG) ont permis de sensibiliser l'opinion à la violence à l'égard des femmes et aux pratiques néfastes, notamment la mutilation de l'appareil génital féminin.

12. Cependant, les interventions effectuées dans le cadre du programme n'ont eu que des effets limités pour les raisons suivantes : a) pénurie de personnel qualifié; b) déficiences opérationnelles des systèmes de santé et d'éducation; et c) soutien international insuffisant aux efforts de réorganisation dans les situations d'après conflit. Il est également nécessaire de renforcer l'appui aux organisations de la société civile et aux associations communautaires pour veiller à ce que les interventions bénéficient aux groupes de population les plus vulnérables. En outre, le Gouvernement et le FNUAP devraient créer des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des ONG internationales et encourager la coopération Sud-Sud avec les pays lusophones.

III. Programme proposé

13. Le programme de pays proposé est fondé sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il est aligné sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Les priorités nationales sont les suivantes : a) renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et garantir la stabilité macroéconomique; b) promouvoir la croissance économique et la création d'emplois; c) élargir l'accès aux services sociaux et améliorer les infrastructures de base; et d) améliorer les moyens de subsistance des groupes vulnérables.

14. Le PNUAD intervient dans les situations au lendemain d'un conflit, qu'il s'agisse de consolider la paix et la démocratie, de protéger les droits de l'homme ou de promouvoir le développement. Les priorités du PNUAD sont : a) la gouvernance; b) la croissance et la réduction de la pauvreté; et c) la protection sociale et le développement humain. Le programme de pays du FNUAP contribue à la réalisation de ces objectifs.

15. Les stratégies transversales viseront à : a) renforcer les capacités nationales; b) améliorer le système d'information sanitaire; c) faire une plus grande place aux aspects population et développement, aux droits procréatifs et aux questions touchant à la situation des femmes dans les cadres institutionnels et juridiques; d) faire évoluer les attitudes peu favorables sur le plan de la santé procréative, du VIH/sida et du principe de l'égalité des sexes; e) encourager la participation de la société civile; f) renforcer les partenariats stratégiques et opérationnels; et g) promouvoir la coopération Sud-Sud et les approches sous-régionales.

Composante santé de la procréation

16. Cette composante du programme est liée aux résultats du PNUAD en matière de développement humain. Deux résultats sont attendus au titre de ce volet : a) la population, et plus particulièrement les groupes vulnérables, exerce son droit d'accès à des services de santé procréative, d'information et d'éducation de haute qualité; et b) les réponses institutionnelles et politiques pour prévenir le VIH/sida sont renforcées. La réalisation de cet objectif suppose que l'on parvienne à réaliser trois produits.

17. *Produit 1 : Les services de santé procréative, y compris le planning familial et les soins de santé maternels et infantiles, sont améliorés dans l'ensemble du pays, et les services de prévention du VIH/sida sont intégrés dans le programme minimum de services de santé.* Le FNUAP aidera le Gouvernement à élaborer un plan d'appui au Plan d'action de Maputo de 2006 afin de garantir l'incorporation de certains de ses éléments dans le programme national de développement du secteur de la santé pour la période 2008-2012. Pour obtenir ce résultat, il faudra : a) mettre en œuvre la feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle; b) mettre davantage l'accent sur la planification familiale; c) intégrer la prévention du VIH/sida dans le programme en faveur de la santé procréative; d) assurer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative; et e) généraliser les initiatives en faveur de l'assurance maladie communautaire.

18. *Produit 2 : Processus amélioré de prise de décisions pour des modes de vie et des comportements responsables chez les jeunes garçons et filles des communautés cibles du programme, sur le plan des droits sociaux et civiques, des rapports entre eux, de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative.* Pour obtenir ces résultats, il faudra : a) promouvoir la ratification de la Charte africaine de la jeunesse, élaborer une politique nationale pour la jeunesse et mettre en œuvre un plan d'action national pour les jeunes afin d'amplifier les programmes en faveur de ceux-ci; b) renforcer les services et l'information sur la santé procréative dans les centres polyvalents de jeunes et soutenir les réseaux pour la jeunesse; c) favoriser l'acquisition de compétences pratiques en recourant aux réseaux d'éducation mutuelle et en inscrivant les questions de population au programme des écoles primaires et secondaires; et d) renforcer les réseaux de jeunes dans le domaine de la démographie et du développement.

19. *Produit 3 : Possibilité d'obtenir et d'utiliser des informations correctes et pertinentes concernant un comportement sexuel sûr, y compris des informations sur la prévention et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida parmi les populations vulnérables des zones cibles, en particulier les jeunes et les femmes.* Le programme aidera à la mise en œuvre d'un plan stratégique national pour 2007-2011 visant à combattre le VIH/sida. Pour atteindre cet objectif, il faudra : a) intensifier la communication aux fins d'un changement de comportement, en particulier chez les jeunes, les femmes enceintes et les professionnels du sexe; b) prévenir et gérer les maladies sexuellement transmissibles; c) prévenir la transmission de la mère à l'enfant; et d) renforcer les capacités des programmes de dépistage volontaire et de conseil.

Composante population et développement

20. Cette composante a trait aux résultats du PNUAD concernant l'élaboration de stratégies propres à promouvoir la croissance et à réduire la pauvreté. On escompte deux résultats au titre de ce volet : a) les institutions nationales élaborent des stratégies pour promouvoir la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté; et b) les institutions nationales et la société civile sont en mesure de planifier efficacement leurs interventions en cas de crise humanitaire, de gérer ce type de crise et d'y apporter une réponse adéquate, conformément aux normes internationales. Trois produits sont attendus au titre de cette composante.

21. *Produit 1 : Les questions touchant à la santé procréative, à la situation des femmes et à la population sont intégrées dans un système de suivi et d'évaluation pour la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.* Le programme de pays proposé a pour but : a) de renforcer la capacité de l'Institut national de la statistique et du recensement de créer une base de données au sein d'un système intégré de gestion et de diffuser des données; b) d'aider à la finalisation du recensement de la population et du logement et à l'analyse des questions de population; et c) d'appuyer la mise en œuvre de la première enquête démographique et sanitaire.

22. *Produit 2 : Les questions touchant à la santé procréative, à la situation des femmes et à la population sont passées au stade opérationnel en étant intégrées dans les plans de travail des principaux départements du secteur social aux niveaux national et communautaire, conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté et aux objectifs du Millénaire pour le développement.* Il s'agit, en réalisant ce produit, de renforcer la capacité nationale de traiter les questions touchant à la population, à la santé procréative et à la situation des femmes afin d'améliorer les programmes sociaux et l'élaboration des politiques et d'encourager le dialogue multisectoriel et la coopération.

23. *Produit 3 : Les questions touchant à la santé procréative, à la situation des femmes et à la population sont intégrées dans un système national d'alerte rapide et dans un plan de préparation aux situations d'urgence.* Ce programme renforcera la capacité institutionnelle d'évaluer les besoins des populations vulnérables en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme. Il soutiendra également la recherche et les études visant à identifier ces besoins et à y pourvoir.

Composante situation des femmes

24. Le résultat escompté au titre de ce volet est le suivant : les institutions réforment et consolident les lois et cadres réglementaires afin d'assurer le respect des droits de l'homme et la stabilité politique.

25. *Produit 1 : Fonctionnement amélioré des instruments juridiques et des mécanismes de protection sociale pour combattre la violence fondée sur le sexe et garantir l'équité entre les sexes et le respect des droits de l'homme.* En réalisant ce produit, le FNUAP entend contribuer à l'objectif du PNUAD en matière de gouvernance. Le programme proposé renforcera les capacités nationales et locales par l'intermédiaire des organisations de la société civile, des réseaux parlementaires et des associations communautaires de manière à : a) faire appliquer les principes d'égalité et d'équité; b) promouvoir les droits de la femme; et c) prévenir la violence et les pratiques néfastes fondées sur le sexe.

IV. Gestion, suivi et évaluation

26. Le programme de pays utilisera les modalités d'exécution nationale et la méthode harmonisée pour les virements de caisse. Le FNUAP et le Gouvernement procéderont à une analyse institutionnelle afin de définir les besoins et d'élaborer un plan de formation, en particulier dans le domaine de la gestion axée sur les résultats, du suivi et de l'évaluation.

27. Le Ministère des affaires étrangères, de la coopération internationale et des communautés coordonnera le programme de pays avec le Ministère de l'économie, de la planification et de l'intégration régionale, qui coordonne les aspects techniques du programme.

28. Les Ministères de la santé publique; de l'éducation nationale et de l'éducation supérieure; de la jeunesse, de la culture et des sports; de la solidarité nationale, de la famille et de l'élimination de la pauvreté; et celui de l'économie, de la planification et de l'intégration régionale mettront le programme de pays en œuvre de concert avec des ONG. Ce programme créera des partenariats pour renforcer la recherche, l'analyse de données et la mise en œuvre de programmes. Des réseaux pour les jeunes, des réseaux pour les femmes et des chefs religieux soutiendront les efforts de sensibilisation visant à susciter des changements d'attitude et de comportement. Le FNUAP entreprendra des programmes conjoints dans les domaines suivants : a) le VIH/sida; b) le développement du secteur de la santé et la promotion de la jeunesse; et c) la situation des femmes. Le FNUAP et le Gouvernement élaboreront un plan d'action pour le programme de pays ainsi qu'un plan de mobilisation des ressources.

29. Le suivi et l'évaluation seront assurés dans le cadre du PNUAD selon des techniques de gestion axées sur les résultats. Le FNUAP et le Gouvernement procéderont aux examens annuels du programme, à un examen à mi-parcours en 2010 et à l'évaluation finale en 2012.

30. Le bureau de pays du FNUAP en Guinée-Bissau se compose d'un représentant, d'un représentant adjoint, d'un directeur des opérations et de divers personnels d'appui, selon la typologie approuvée pour les bureaux de pays. Le FNUAP affectera des ressources au programme pour un fonctionnaire national commis au secteur de la santé procréative et pour un autre chargé du suivi et de l'évaluation. En

outre, le FNUAP prévoit de recruter du personnel national pour le projet dans les domaines des communications, de la jeunesse et de la situation des femmes. L'équipe d'appui technique aux pays à Dakar (Sénégal) apportera son soutien. Des consultants nationaux et internationaux apporteront leur assistance en tant que de besoin.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Guinée-Bissau

Priorités nationales : a) renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et veiller à la stabilité macroéconomique; b) promouvoir la croissance économique et la création d'emplois; c) faciliter l'accès aux services sociaux et améliorer les infrastructures de base; et d) améliorer les moyens de subsistance des groupes de population vulnérables

Résultat du PNUAD : Les groupes de population vulnérables utilisent des services sociaux de base de qualité, et les institutions nationales ne cessent de mettre en valeur le capital humain.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif de ressources nécessaires par composante</i>
Santé de la procréation	<p>Résultat 1 : La population, notamment ses groupes les plus vulnérables, exerce son droit d'accès à des services de santé procréative, d'information et d'éducation de haute qualité.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de femmes ayant effectué quatre visites prénatales est passé de 24 % à 90 %. Le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passé de 38,8 % à 50 %. Le taux d'utilisation de moyens contraceptifs modernes est passé de 6,1 % à 15 %. <p>Résultat 2 : Renforcement des réponses institutionnelles et politiques pour prévenir le VIH/sida</p>	<p>Produit 1 : Les services de santé procréative, y compris la planification familiale et les soins maternels et infantiles, sont améliorés dans l'ensemble du pays, et les services de prévention du VIH/sida sont intégrés dans le programme minimum de prestations de soins de santé.</p> <p>Indicateurs de l'exécution du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de centres de santé proposant un minimum de soins de santé procréative est passé de 73 à 90. Le nombre d'hôpitaux offrant des soins complets obstétricaux d'urgence et le nombre de centres de santé offrant des soins de base obstétricaux d'urgence sont multipliés par quatre. L'acquisition et la distribution de produits de santé procréative sont garanties. <p>Produit 2 : Processus amélioré de prise de décisions pour des modes de vie et des comportements responsables chez les jeunes garçons et filles des communautés cibles, sur le plan des droits sociaux et civiques, des rapports entre eux, de l'hygiène sexuelle et de la santé procréative.</p>	<p>Ministère de la santé publique; Directeur général de la santé et des services de santé familiale; Directeurat de l'éducation, de l'information et de la communication en matière de santé; PNUD; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Organisation mondiale de la santé (OMS); ONG; organismes communautaires</p> <p>Ministère de l'éducation nationale et de l'éducation supérieure; Secrétariat d'État à la jeunesse, à la culture et aux sports; Institut national de la jeunesse; UNICEF; OMS; PNUD; programmes communautaires de médias et de radio; associations et réseaux pour la jeunesse</p>	<p>5,1 millions de dollars (2,1 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 3 millions sur les autres ressources)</p>

Composante du programme	Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif de ressources nécessaires par composante
	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 70 % des 15-24 ans ont utilisé des préservatifs lors de leur dernier rapport sexuel. • Au moins 90 % des 15-24 ans ont une bonne connaissance des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida. 	<p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 50 % des jeunes, scolarisés et non scolarisés, ont accès à des activités ayant trait à la santé procréative, au VIH/sida, à la citoyenneté et aux moyens d'acquérir des compétences pratiques. • Le pourcentage de jeunes des centres de jeunesse qui bénéficient de services de santé procréative. <p><i>Produit 3 :</i> Possibilité accrue d'obtenir et d'utiliser des informations correctes et pertinentes sur un comportement sexuel sûr, notamment sur la prévention et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida chez les populations vulnérables des zones cibles, notamment les jeunes et les femmes.</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 90 % des 15-24 ans sont en mesure d'identifier un moyen précis de prévenir le VIH/sida. • Au moins 10 % des personnes infectées par une maladie sexuellement transmissible sont traitées et conseillées. • Le nombre de centres dispensant des conseils sur une base volontaire et proposant un service de dépistage du VIH sous couvert d'anonymat est passé de 2 à 20. 	<p>Secrétariat national de la campagne contre le VIH/sida; Fonds monétaire international; Banque mondiale; UNICEF; OMS; PNUD; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; associations pour la jeunesse; réseaux d'ONG.</p>	

Résultat du PNUAD : La population ainsi que les institutions et organismes nationaux améliorent les systèmes de production ; diversifient les activités et contribuent à la réduction de la pauvreté et à la préservation de l'environnement

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif de ressources nécessaires par composante</i>
Population et développement	<p><i>Résultat 1 :</i> Les institutions nationales élaborent des stratégies pour promouvoir la croissance, créer des emplois et réduire la pauvreté.</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation efficace de données pour le développement et la recherche afin de prendre en compte les problèmes de population lors de l'élaboration de programmes 	<p><i>Produit 1 :</i> Les questions touchant à la santé procréative, à la situation des femmes et à la population sont intégrées dans un système de suivi et d'évaluation aux fins de la stratégie de réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Des données fiables et actualisées sur la population, la santé procréative et la situation des femmes sont mises à disposition et ventilées par région et par sexe. Le système intégré de gestion est opérationnel et utilise des données par secteur de développement. 	<p>Ministère de l'économie, de la planification et de l'intégration régionale; Institut national de la statistique et du recensement; ministères sectoriels; PNUD; UNICEF; Banque africaine de développement; Banque mondiale</p>	<p>1,3 million de dollars (0,8 million prélevés sur les ressources ordinaires et 0,3 million sur les autres ressources)</p>
	<p><i>Résultat 2 :</i> Les institutions nationales et la société civile sont capables de planifier des interventions en cas de crise humanitaire, de gérer ce type de crise et d'y apporter une réponse adéquate, conformément aux normes internationales.</p> <p><i>Indicateur:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Rapports sur des indicateurs d'alerte rapide 	<p><i>Produit 2 :</i> Les questions touchant à la santé procréative, à la situation des femmes et à la population sont passées au stade opérationnel en étant intégrées dans les plans de travail des principaux départements du secteur social aux niveaux national et communautaire, conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté et aux objectifs du Millénaire pour le développement.</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins trois stratégies nationales axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont été mises en œuvre : a) la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes; b) la promotion de la jeunesse; et c) le développement du secteur de la santé Le pourcentage de plans d'action établis 		

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif de ressources nécessaires par composante</i>
		<p><i>Produit 3 :</i> Les questions touchant à la santé procréative, à la situation des femmes et à la population sont intégrées dans un système national d'alerte rapide et dans un plan de préparation aux situations d'urgence.</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pourcentage de cadres institutionnels et de cadres de la société civile ayant intégré une préparation aux situations d'urgence ainsi que la collecte et l'analyse rapide des données • Plans d'urgence actualisés chaque année, avec une composante santé de la procréation et un dispositif d'intervention contre la violence fondée sur le sexe 	<p>Ministère de l'intérieur; Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la lutte contre la pauvreté; ONG; organismes communautaires</p>	

Résultat du PNUAD : Les institutions nationales opèrent dans le respect des principes des droits de l'homme, des lois et des principes de gestion transparente et efficace des ressources du pays.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif de ressources nécessaires par composante</i>
Situation des femmes	<p><i>Résultat 1 :</i> Les institutions réforment et consolident les lois et cadres réglementaires pour garantir le respect des droits de l'homme et la stabilité politique</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les droits de l'homme, en particulier les principes d'égalité et d'équité entre les sexes, sont incorporés dans des textes juridiques. • Le niveau de représentation les femmes dans les positions à responsabilités et dans le processus électoral a augmenté d'au moins 30 %. 	<p><i>Produit 1 :</i> Fonctionnement amélioré des instruments juridiques et des mécanismes de protection sociale pour combattre la violence fondée sur le sexe et garantir l'équité et l'égalité entre les sexes ainsi que le respect des droits de l'homme</p> <p><i>Indicateurs de l'exécution du produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'institutions gouvernementales et d'ONG disposant d'analyses et aperçus actualisés et de données relatives à la situation des femmes et utilisant des instruments convenus • Au moins deux centres pour les victimes de la violence domestique et de la violence fondée sur le sexe sont équipés pour apporter un soutien psychologique et juridique de qualité. 	Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de l'élimination de la pauvreté; Ministère de la justice; Institut pour les femmes et les enfants; Parlement; réseaux de femmes ministres et parlementaires; ONG	<p>1,1 million de dollars (0,6 million prélevés sur les ressources ordinaires et 0,5 million sur les autres ressources)</p> <hr/> <p>Coordination et appui au programme : 0,5 million de dollars (provenant des ressources ordinaires)</p>